

Questions Fréquemment Posées

Pourquoi n'ai-je pas reçu mon mot de passe Culturethèque ?

Quand vous avez créé votre compte Culturethèque, on vous a demandé de choisir votre identifiant et mot de passe. Utilisez-les pour vous connecter à Culturethèque.

Quand j'essaye de créer mon compte, on me demande d'entrer des lettres et des chiffres dans un carré au bas de l'écran. Comment faire pour reproduire les drôles de symboles ou les lettres avec un trait dessous ?

Ce n'est pas la peine. Ignorez les traits sous les lettres et chiffres, ou les symboles qui ne sont pas sur votre clavier d'ordinateur. Entrez simplement les mêmes lettres et chiffres que ceux qui sont donnés au-dessus du carré. Si vous utilisez un iPad, nous vous conseillons d'utiliser d'abord un ordinateur de bureau ou portable pour créer votre compte. Vous pourrez ensuite naviguer dans Culturethèque avec votre iPad.

Pourquoi, lorsque je crée mon compte, on me demande de recopier des chiffres et des lettres dans un carré ?

Ceci est une mesure de sécurité très courante pour les sites Internet.

J'ai créé mon compte Culturethèque, mais il ne se passe rien. Que dois-je faire maintenant ?

Après avoir validé le formulaire que vous avez rempli pour créer votre compte, cliquez sur **CONNEXION** puis entrez l'identifiant et mot de passe que vous avez choisis. La page va se rafraichir et vous pourrez consulter notre collection de documents électroniques pour les télécharger ou les voir en flux continu.

Pourquoi est-il indiqué que mon compte ne sera valide que pour 24 heures ?

Culturethèque n'est disponible que pour les membres des Alliances Françaises participantes, comme le FIAF. Cependant, n'importe qui peut essayer Culturethèque pendant 24 heures. Passé ce délai, seuls les membres d'une Alliance Française participante pourront continuer d'utiliser Culturethèque.

Faut-il que je sois membre du FIAF pour pouvoir utiliser Culturethèque ?

Oui, vous devez être membre du FIAF ou d'une Alliance Française participante. Cependant, vous pouvez gratuitement essayer Culturethèque pendant 24 heures, même si vous n'êtes pas encore membre d'une Alliance.

Combien faut-il payer pour utiliser Culturethèque ?

C'est gratuit ! Il vous faut juste être membre d'une Alliance Française participante. Mieux encore, il n'y a pas d'amende de retard pour les livres électroniques. Ils s'effaceront simplement de votre liseuse après 14 jours.

Quelle est la différence entre télécharger et flux continu ?

Quand vous télécharger un document, cela veut dire qu'il est installé sur votre ordinateur ou tablette. Vous pouvez donc le consulter sans être connecté à Internet. Vous pouvez aussi le transférer de votre ordinateur à votre liseuse de livres électroniques par exemple.

Lorsque vous consultez un document en flux continu, vous le lisez ou regardez « en direct » sur un ordinateur ou une tablette connectée à Internet. Vous ne pouvez pas le transférer sur une liseuse pour le lire plus tard. Lorsque vous regardez un film sur Netflix ou une vidéo sur Youtube, par exemple, c'est en flux continu.

Puis-je télécharger des livres sur ma liseuse ou faut-il que je les lise sur l'écran de mon ordinateur ?

Ça dépend. Certains livres électroniques peuvent être téléchargés, tandis que d'autres ne peuvent qu'être lu sur votre navigateur Internet. Des instructions vous diront dans quel cas de figure vous vous trouvez lorsque vous cliquerez sur le lien pour ouvrir le livre électronique qui vous intéresse.

Est-ce que je peux télécharger des vidéos sur mon ordinateur ou ma tablette ?

Non, les vidéos sont uniquement disponibles en flux continu, comme Netflix ou Youtube.

Est-ce qu'il y a des films français sur Culturethèque ?

Pas pour le moment. Pour l'instant, les vidéos disponibles sont des programmes pour enfants, des concerts et des programmes d'auto-apprentissage. Nous vous invitons à consulter le catalogue de notre Bibliothèque pour découvrir notre collection de films français en DVD : <http://library.fiaf.org/>

Est-ce qu'il y a de la musique sur Culturethèque ?

Pas pour le moment. Mais il y a des vidéos de concerts, disponibles en flux continu, et la Bibliothèque dispose d'une importante collection de CD qui peuvent être empruntés.

Est-ce que je peux télécharger des magazines français sur mon ordinateur, ma liseuse ou ma tablette ?

Plus de 400 titres de magazines sont disponibles sur Culturethèque. Ils ne peuvent pas être téléchargés sur votre ordinateur, liseuse ou tablette, mais vous pouvez les lire en ligne avec votre ordinateur ou tablette, de la même façon par exemple que l'on peut lire l'édition en ligne du *Monde* ou du *New York Times* sur leur site Internet.

Quand va expirer mon compte Culturethèque ?

La date d'expiration de votre compte Culturethèque est la même que la date d'expiration de votre adhésion au FIAF ou à votre Alliance Française.

Comment télécharger un livre électronique ?

La Bibliothèque a préparé un document pour vous aider à télécharger des livres électroniques quel que soit le type d'appareil que vous utilisez. Il vous suffit de sélectionner le type d'appareil que vous utilisez : iPad/Mac, Nook/Android/PC/tablet. Vous trouverez ce document ici :

<http://www.fiaf.org/library/ebooks.shtml>

Pourquoi ai-je des messages d'erreur qui s'affichent lorsque j'essaye de télécharger des livres ou de regarder des vidéos ?

L'équipe de la Bibliothèque a remarqué qu'il y avait quelques problèmes techniques sur Culturethèque.

Merci de consulter le document suivant pour vous aider avec ces problèmes :

<http://www.fiaf.org/library/documents/Culturetheque-FAQ-French.pdf>

J'ai oublié mon mot de passé. Que faire ?

Contactez la Bibliothèque du FIAF. Nous n'avons pas votre mot de passe actuel, mais nous pouvons vous attribuer un nouveau mot de passe.